



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 46362

Texte de la question

Mme Françoise Olivier-Coupeau interroge M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, à propos de l'établissement public foncier de Bretagne. Depuis de nombreux mois, les Bretons attendent la nomination d'un préfigurateur. Elle souhaite savoir quand cette nomination sera enfin effective.

Texte de la réponse

L'établissement public foncier de Bretagne a été créé par le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009. M. Yves Salaun, ingénieur des ponts et chaussées, a été nommé préfigurateur par arrêté ministériel en date du 7 juillet 2009. Il appartient, désormais, au conseil d'administration de l'établissement d'élire son président et de se prononcer sur la candidature proposée par le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au poste de directeur général. Ce processus sera suivi avec la plus grande attention.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Olivier-Coupeau](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46362

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3421

Réponse publiée le : 10 novembre 2009, page 10644